

Temps INFO

FEDER - Objectif stratégique 5 Les appels à projets en cours

- **ERBM**
- **Patrimoine**

Margot MOLEND-PRUVOST et Rémi MOURET
Direction Europe, Département pilotage-secteur FEDER



Présentation de l'Appel à projets

« Patrimoine Culturel et Touristique »

- Cet appel à projets s'inscrit dans **l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens... »**, et dans l'objectif spécifique 5.1.
- Cet appel à projets a pour objectif de **soutenir des opérations d'envergure du patrimoine culturel et touristique de la Région Hauts-de-France**. Le patrimoine culturel doit s'inscrire dans un **processus de mise en tourisme**, dans un objectif de développement local et de cohésion sociale et territoriale. Son **intérêt patrimonial remarquable devra être démontré une autorité publique compétente**.
- L'opération doit s'inscrire dans une **stratégie territoriale plus globale** ; être localisée dans une **zone urbaine (Hors ITI)** ; atteindre **1 millions d'euros HT ou TTC de dépenses éligibles** ; être portée par une **structure porteuse éligible**.
- Le dépôt des candidatures peut être réalisé **jusqu'au 15 Octobre 2024**, tandis que la sélection des candidatures sera effectuée au **premier trimestre 2025**.
- L'Appel à projets dispose d'une enveloppe de **15 millions d'euros**, le montant FEDER est plafonné à **3 millions d'euros par projet**.

Présentation de l'Appel à projets

« Requalification des espaces publics des cités minières identifiées au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier »

- Cet appel à projets s'inscrit dans **l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens... »**, et dans l'objectif spécifique 5.1.
- Cet appel à projets a pour objectif la réalisation, d'un projet de **rénovation des espaces publics** d'une des 35 cités du bassin minier d'un **projet de habilitation d'un bâtiment** présentant une dimension centrale au sein de la cité.
- L'opération doit s'inscrire dans une **stratégie territoriale plus globale** de rénovation des cités du bassin minier ; se situer sur le **territoire des 35 citées minières identifiées** dans le cadre du lancement de l'ERBM ; atteindre **2 millions d'euros de dépenses éligibles** ; être portée par une **structure porteuse éligible**.
- Le dépôt des candidatures peut être réalisé jusqu'au **13 septembre 2024**.
- Le montant alloué prévisionnel de l'AAP est de **20 millions d'euros**.